



Bâle, le 4 juillet 2012

Communiqué de presse

Les prix des céréales panifiables Bourgeon restent stables

La Table ronde des prix de Bio Suisse n'a pas modifié les prix de référence des céréales panifiables Bourgeon. Cette stabilité est un signal important pour la continuité du développement du marché des céréales panifiables biologiques. La production de céréales panifiables Bourgeon reste donc particulièrement attractive.

Les prix de référence et les conditions de prise en charge pour la prochaine moisson de céréales panifiables Bourgeon sont donc fixés. Les producteurs, les transformateurs et les acheteurs réunis ce mardi 3 juillet 2012 dans le cadre de la Table ronde des prix de Bio Suisse se sont mis d'accord pour stabiliser les prix de référence, qui restent donc au même niveau que l'année passée: 106.– Fr./100 kg pour le blé, 95.– Fr./100 kg pour le seigle et 114.– Fr./100 kg pour l'épeautre. Les signes restent donc favorables à l'extension des cultures de céréales Bourgeon. Les conditions 2012 de prise en charge correspondent à celles de swiss granum.

Pour que l'offre en céréales panifiables biologiques suisses continue de progresser, le blé des fermes en reconversion sera cette année accepté pour la première fois comme blé panifiable. On peut affirmer sur la base des surfaces semées et des perspectives de rendement que l'offre en céréales panifiables biologiques du pays va continuer d'augmenter. Les premiers pronostics prévoient en effet que la production suisse couvrira le 40 % de la demande de blé et de seigle bio et le 60 % des besoins en épeautre bio.

Les prix de référence des céréales fourragères avaient été fixés le 24 mai 2012.

Prix de référence des céréales panifiables Bourgeon Bio Suisse 2012

Culture	Prix à la production 2012 CHF/100 kg	Prix à la production 2011 CHF/100 kg
Blé	106.00	106.00
Seigle	95.00	95.00
Épeautre	114.00	114.00

Conditions de prise en charge 2012 pour les céréales panifiables Bourgeon: voir pages suivantes.

Interlocuteur pour les médias:

Stephan Jaun, Responsable Information et RP, 079 242 99 11, stephan.jaun@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 5'600 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 800 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative. www.bio-suisse.ch



BIO SUISSE

Conditions de prise en charge 2012 pour les céréales panifiables Bourgeon Bio Suisse

1. Prix de référence à la production et conditions de prise en charge 2011

(Table ronde des prix des céréales fourragères de Bio Suisse: 03.07.2012)

Les prix de référence et les conditions sont valables pour une prise en charge par un moulin, départ centre collecteur après pré-nettoyage. Seule la marchande saine sans odeur de moisi est prise en charge. Les prix de référence sont valables pour toute la Suisse.

culture	classe	prix de référence à la production (Fr./100 kg) ¹⁾	prix à l'héctolitre pour le prix plein (suppléments/déductions voir point 2) kg/hl ²⁾	temps de chute ²⁾	humid. max % ²⁾	charge (ingrédients, déductions et valeurs limites selon les conditions de prise en charge de swissgranum)
blé	Top / I	106	77.0 – 79.9	220 s	14.5	valeurs tolérées: • corps étrangers: 0.5 % (max. 0.05 % ergot) • charge grains: 3 % • grains cassés: 4 % • charge totale: 6 %
	II / III	à convenir				
	biscuit	à convenir				
	fourragère	84				
seigle	-	95	73.0 – 74.9	160 s		
épeautre	Typ A	114	40.0 – 41.9	160 s ³⁾		

¹⁾ valable pour qualité Bourgeon (Classe I/Top); prix pour blé II/III à convenir avec l'acheteur

²⁾ aussi valable pour céréales germées

³⁾ 0.1 % déduction par TdC entre 180 s et 160 s

Les conditions de qualité correspondent aux exigences 2012 de Swiss granum (www.swissgranum.ch).

Les conditions de prise en charge pour céréales germées: blé Fr. 78.00/100 kg (avec TdC inférieur à 120 à convenir avec l'acheteur); seigle: Fr. 75.00/100 kg (si la charge est supérieure, à convenir avec l'acheteur); épeautre: Fr. 52.50/100 kg (si la charge est supérieure, à convenir avec l'acheteur).

Le blé **produits par les fermes en reconversion** ne peut être pris en charge comme céréale panifiable qu'avec l'accord préalable de l'acheteur. Les prix et les exigences doivent être convenues avec l'acheteur. Il n'y a pas de possibilité d'écoulement comme céréales panifiables pour le seigle et l'épeautre de reconversion. Ces lots doivent être orientés vers le canal des céréales fourragères.

2. Suppléments et déductions pour le poids de l'hectolitre

blé		seigle	
kg/hl	suppléments déductions Fr./100 kg	kg/hl	suppléments déductions Fr./100 kg
≥ 84	à convenir	≥ 79	à convenir
83	+ 0.60	78	+ 0.60
82	+ 0.45	77	+ 0.45
81	+ 0.30	76	+ 0.30
80	+ 0.15	75	+ 0.15
77.0-79.9	prix normal	73.0-74.9	prix normal
76	- 0.15	72	- 0.15
75	- 0.30	71	- 0.30
74	- 0.45	70	- 0.45
73	- 0.60	69	- 0.60
< 73	à convenir	< 69	à convenir

épautre		graines d'épautre	
kg/hl	suppléments déductions Fr./100 kg	kg/hl	suppléments déductions Fr./100 kg
≥ 46	à convenir	≥ 80	à convenir
45	+ 1.00	79	+ 1.60
44	+ 0.75	78	+ 1.20
43	+ 0.50	77	+ 0.80
42	+ 0.25	76	+ 0.40
40.0-41.9	prix normal	74.0-75.9	prix normal
39	- 0.25	73	- 0.40
38	- 0.50	72	- 0.80
37	- 0.75	71	- 0.20
36	- 1.00	70	- 1.60
< 36	à convenir	< 70	à convenir

Le **prix normal** plus/moins supplément/déduction pour poids à l'hectolitre est valable pour marchandise saine, sèche, de qualité marchande normale, sans odeur et respectant les valeurs ci-dessus

04.07.2012 / MRO